



COMMISSION EUROPÉENNE  
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE

Le Directeur général

Bruxelles,  
MARE/C1/UK/ms/Ares(2023)

## **Sujet : Avis 162 sur les possibilités de pêche 2023**

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour la transmission de l'avis 162 relatif aux possibilités de pêche 2023. Nous sommes pleinement conscients des problèmes rencontrés par le secteur suite au Brexit et à la crise sanitaire causée par la pandémie de covid-19. A tout cela s'est ajoutée la grave crise énergétique causée par la guerre en Ukraine.

Comme vous le savez, le Conseil des Ministres de la pêche s'est réuni les 11 et 12 décembre dernier pour discuter et décider des opportunités de pêche 2023. La proposition de la Commission reflète en très grande partie les recommandations du CC-Sud. Le Conseil a décidé d'adopter des TACs en accord avec l'avis du CIEM pour le merlu du sud (rangée supérieure), la baudroie et la cardine du sud, la sole 8ab, la plie du sud, le merlan 8, la langoustine en 8c FU 31 et 9, 10, CECAF 34.1.1 et aussi la langoustine 8abde. Pour la sole 8c9a, les trois TACs de lieu 8abde, 8c et 9,10, CECAF 34.1.1 et les raies en 8 et 9, un « rollover » a été adopté.

En ce qui concerne les stocks partagés avec le Royaume Uni, que vous mentionnez dans votre avis, c'est-à-dire le merlu, la sardine et la baudroie du nord, les TAC seront incorporés dans le règlement sur les opportunités de pêche suite à l'accord trouvé avec le Royaume uni le 20 décembre dernier. Les quotas pour l'Union Européenne de ces trois stocks ont été adoptés en accord avec l'avis du CIEM.

L'accord trouvé avec le RU contribue à la gestion durable des stocks gérés avec le RU, assure une stabilité pour la flotte et les opérateurs et rend les pêcheries prévisibles. L'accord concerne 74 stocks et offre des opportunités de pêche de plus de 350,000 t pour la flotte européenne. Sur base des prix de débarquements historiques, ajustés selon l'inflation, cela représente une valeur de 1 milliard d'euros.

Dans l'ensemble nous sommes d'avis que la décision du Conseil est une décision durable. Beaucoup de stocks sont confirmés au niveau Rendement Maximum Durable (RMD) et ont pu être augmentés tout en restant RMD. Le résultat obtenu au Conseil se

M. Aurelio Bilbao Barandica  
Président du CC – Sud  
rue Alphonse Rio, 6 F-56100 Lorient

traduit par une augmentation de la valeur des débarquements de €31 million comparé à 2022 pour les eaux occidentales du sud.

J'ai aussi le plaisir de vous informer que pour le merlu du sud on attend une augmentation des débarquements de €22 millions et 500 nouveaux emplois grâce à l'augmentation des opportunités de pêche pour ce stock en 2023.

Ceci est possible grâce à l'effort des pêcheurs et à votre travail en tant que conseil consultatif qui veille à promouvoir une gestion responsable des pêcheries.

Je remercie le Conseil consultatif pour cet avis. Je souhaite néanmoins vous demander de bien vouloir nous adresser vos recommandations pour les opportunités de pêche en octobre de chaque année, avant que la Commission adopte sa proposition.

Pour tout éventuel complément d'informations sur cette réponse je vous invite à prendre contact avec Mme Pascale Colson, coordinatrice des Conseils consultatifs (Pascale.COLSON@ec.europa.eu, +32.2.295.62.73), qui transmettra votre demande aux collègues concernés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Charlina VITCHEVA

Copie: Aurélie Drillet [adrillet@cc-sud.eu](mailto:adrillet@cc-sud.eu)  
Chloé Pocheau [cpocheau@cc-sud.eu](mailto:cpocheau@cc-sud.eu)